

Analyse complémentaire suite à un sursis de décision

Auteur de l'analyse	Gilles SAINTEMARIE
Date de rendu de l'analyse	02/07/2024
OBJET de l'analyse	<input type="checkbox"/> Rapport intermédiaire <input type="checkbox"/> Rapport sur injonction <input type="checkbox"/> Levée de réserves <input checked="" type="checkbox"/> Autre : Rapport suite à la décision de surseoir à statuer dans l'attente de la remise par l'ECE des éléments complémentaires

ECOLE CONCERNÉE

Nom officiel complet de l'école	Ecole Centrale d'Electronique
Sigle DGESIP/CTI	ECE
Nom de marque (le cas échéant)	
Etablissement (le cas échéant)	
Académie	Académie de Paris
Nom du Directeur / Directrice	François STEPHAN
mail	francois.stephan@ece.fr
téléphone	+33 (0)1 77 45 99 89

AVIS/DECISION CONCERNE

Date et n° référence de l'avis/décision de référence de la CTI	AVIS N° 2023/12 du 14/11/2023			
Diplôme d'ingénieur de l'école centrale d'électronique	Voie	Site(s)	Partenariat	Période d'accréditation en cours
	FISE	Bordeaux		
	FISA	Bordeaux	CFA SACEF	

ANALYSE DES SUITES DONNEES

Recommandations CTI	En date du 12/06/2024			Description synthétique des actions non traitées, déjà engagées ou finalisées
	Non traité	En cours	Traité	
Diplôme d'ingénieur de l'Ecole Centrale d'Electronique				
Clarifier les recrutements post-bac et CPGE et leur montée en charge		X		L'école a apporté des précisions sur les flux de recrutement en post-bac et post-prépa : « Flux N » = « Flux N-1 » + Nouveau (2 Voies : Concours Avenir Prépa & AST) – 4 (Rétention-redoublement).

Commentaire :

Le rapport complémentaire adressé par l'école est présenté année par année, promotion par promotion avec la progression du recrutement des apprenants.

Concernant le recrutement des apprenants en ING3, celui-ci se fera sur 2 voies :

- Recrutement via les concours post CPGE ;
- Recrutement par « Admission Sur Titre » pour des étudiants titulaires d'une licence scientifique ou technique, et des étudiants titulaires d'un BUT, ou d'un Bachelor d'école d'ingénieurs.

Concernant le recrutement en ING 4, celui-ci sera très limité et se fera par « Admission Sur Titre », principalement pour des étudiants sortant d'une ING 4 d'une autre école d'ingénieurs et souhaitant changer d'école. L'hypothèse de flux est basée sur l'expérience qu'a l'ECE sur les campus de Paris et de Lyon.

L'ECE prévoit d'ouvrir le diplôme d'ingénieur à Bordeaux en FISE et FISA. Au regard des éléments fournis, la répartition estimée serait :

- d'une section d'environ 30 étudiants : issue en majorité d'ING2 et environ 5 étudiants recrutés sur concours ;
- d'une section d'environ 25 apprentis : issue en majorité d'un recrutement par ATS et quelques étudiants d'ING2.

Les hypothèses de calcul sont correctes ; les flux sont ambitieux mais en principe atteignables.

<i>Justifier un taux d'encadrement conforme à R&O en lien avec la montée en charge des effectifs</i>			X	Projection du taux d'encadrement sur chaque année <1pour 20.
--	--	--	---	--

Commentaire :

Ce taux d'encadrement est possible avec un projet de recrutement 3 enseignants permanents en 24/25 puis de 5 enseignants permanents tous les ans jusqu'à 27/28.

Réaliser les premiers recrutements d'enseignants-chercheurs et établir le plan de recrutement avec les profils associés (fiches de poste)			X	Les premiers recrutements ont été lancés et 4 CV ont été fournis. L'offre d'emploi a été fournie.
---	--	--	---	---

Commentaire :-

Finaliser le partenariat avec le LabRI avec, notamment, la signature d'une convention		X		Les documents suivants ont été fournis : - Lettre de soutien avec l'ENSAM Bordeaux - Protocole d'accord avec l'IRT Saint-Exupéry Il n'y a pas eu de finalisation avec le LaBRI pour l'instant.
---	--	---	--	---

Commentaire :

Dans le dossier initial, l'ECE évoquait son rapprochement du laboratoire de recherche de Bordeaux, le LaBRI. Ce rapprochement avait vocation à aboutir sur la signature d'une convention de partenariat entre le LyRIDS et le LaBRI. La non-signature à ce jour de cette convention est le résultat du désaccord du directeur du laboratoire concernant le profil du chercheur envisagé pour un recrutement en commun. Cette non-signature n'obère en rien la perspective d'identifier et de recruter un autre profil, ce qui permettrait alors de signer la convention.

En parallèle, l'ECE s'est rapprochée de l'Institut de recherche technologique Antoine de Saint-Exupéry. Un protocole d'accord a été signé entre les 2 parties, présentant les activités que pourraient encadrer le partenariat :

- Projets de recherche collaboratifs nationaux et européens ;
- Thèses de doctorat de type CIFRE de l'IRT avec l'école ;
- Travaux de recherche de chercheurs (Postdoc, etc.) de l'école au sein de projets de R&D de l'IRT ;

- Activités pédagogiques pour les étudiants de l'école avec l'IRT : projets étudiants, hackathons, master classes, visites de laboratoires de l'IRT et de partenaires de l'IRT, etc. ;
- Stages pour les étudiants de l'école au sein de l'IRT ;
- Contrats d'alternance à l'IRT pour des étudiants apprentis de l'école ;
- Interventions en vacation d'experts de l'IRT au sein des programmes de formation de l'école ;
- Participation commune à des forums carrières organisés par l'une ou l'autre école.

Enfin l'ECE a reçu le soutien de l'ENSA qui encourage l'implantation de l'ECE pour porter son diplôme d'ingénieur à Bordeaux. Ce soutien exprimé par l'ENSA est en lien avec la volonté de l'ENSA de faire évoluer le campus Arts et Métiers de Bordeaux-Talence en « Evolutive Learning Factory ».

Les liens formalisés pour avoir une activité R&D pour les enseignants-chercheurs recrutés à Bordeaux notamment au sein de l'IRT Saint-Exupéry, devront être confirmés lors de la prochaine expertise de la CTI.

Conclusion générale

Depuis la commission plénière de décembre 2023, l'ECE a lancé des actions permettant de répondre à l'injonction formulée par la commission (recrutement d'enseignants et enseignants-chercheurs + une proposition de partenariat avec la recherche). Ces actions mises en place sont encore fraîches et devront être suivies lors du prochain audit.

Avis :

- favorable
 avec réserves
 défavorable

Noms des évaluateurs : Gilles SAINTEMARIE et Claude-Gilles DUSSAP

Date : 02/07/2024